Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 015-241500230-20250630-DEL_2025_098-DE

AURILLAC AGGLO
unique / multiple = ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **30 juin 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68
Nombre de conseillers présents à la séance : 48
Nombre de conseillers absents à la séance : 3
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers représentés : 17
Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :
Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :
Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Louis ESTEVES (représenté par Philippe FABRE), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Philippe MAURS (représenté par Jean-François BARRIER), Maxime MURATET (représenté par Véronique VISY), Christophe PESTRINAUX (représenté par Philippe COUDERC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S :
Yves ALEXANDRE, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_098 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) - APPROBATION DU CRTE RÉVISÉ

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le CRTE de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, devenue Aurillac Agglomération, défini sur le périmètre de l'intercommunalité et du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, signé avec l'État le 23 juillet 2021 ;

Vu la circulaire n° 6231/SG du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;

Vu la circulaire n° 6322/SG du Premier Ministre en date du 4 janvier 2022,relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;

Vu la circulaire n° 6420/SG du 29 septembre 2023 de la Première Ministre relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 015-241500230-20250630-DEL_2025_098-DE

Vu la circulaire du 30 avril 2024 du Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Collectivités territoriales et de la Ruralité, relative à la relance des Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) ;

Rappelant que le CRTE conclu sur la période 2020-2026 vise à fédérer les collectivités, l'État, les acteurs socio-économiques et les citoyens autour d'un projet de territoire partagé en faveur de la transition écologique, de la cohésion territoriale et d'une approche transversale des politiques publiques sur ces thèmes ;

Rappelant que le CRTE entend répertorier et regrouper les dispositifs existants avec l'État dans un contrat unique afin de faciliter les différentes aides déployées par l'État, tout particulièrement dans les champs de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;

Considérant que le CRTE a vocation à être l'outil de la territorialisation du plan de planification écologique et des Conférences des Parties (CoP) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des actions prioritaires définies pour le Cantal sur les thèmes de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique ;

Considérant la forte évolution du contexte réglementaire autour du contrat initial signé le 23 juillet 2021 ;

Considérant l'exercice de revue de projets incluant les communes, organisé fin 2024 et début 2025 ;

Considérant que le CRTE a vocation à être amendé sur le fond et/ou la forme par avenant dès qu'une des parties en fait la demande ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 19 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider la révision complète du Contrat pour la Relance et la Transition Écologique (CRTE) signé le 23 juillet 2021 en Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) ;

- de valider les documents joints (contrat et annexes) qui remplacent, à la date de signature, le contrat initial signé, lui, le 23 juillet 2021 et ses annexes de l'époque ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le CRTE conjointement avec Monsieur le Préfet ainsi que tout document afférent à ce dossier ;

- d'adresser une ampliation de la présente aux services de la préfecture afin d'exercer le contrôle de légalité ad-hoc.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Sébastien PRAT.